PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 27 décembre 2023

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le préfet de la Somme, Rollon MOUCHEL-BLAISOT, annonce que l'échéance de transmission des délibérations actant les zones d'accélération des énergies renouvelables, initialement prévue pour le 31 décembre 2023, est reportée au 31 mars 2024.

La loi d'accélération pour les énergies renouvelables (loi APER) a été publiée le 10 mars 2023. Elle confie un rôle majeur aux collectivités sur le choix et l'identification des zones prioritaires pour l'implantation des installations de production d'énergies renouvelables.

La définition de ces zones doit faire l'objet d'une concertation avec le public, dont les modalités sont librement choisies par les communes, et d'un débat au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

À l'issue de la concertation avec le public, les conseils municipaux doivent délibérer pour faire le bilan de la concertation et acter les zones d'accélération des énergies renouvelables, par type d'énergie.

Les délibérations des communes volontaires actant les zones d'accélération des énergies renouvelables devaient initialement être transmises avant le 31 décembre 2023. Cette date a été reportée afin que l'ensemble des élus puissent personnaliser leurs zones d'accélération en fonction des caractéristiques de leur territoire et de son potentiel d'énergies renouvelables.

Pour mieux accompagner les différentes collectivités, un portail cartographique ainsi qu'un espace d'entraide sur la plateforme du Cerema ont été mis à disposition des communes par le Ministère de la transition énergétique.

Plus généralement, l'enjeu énergétique fait partie des thématiques prioritaires de la territorialisation de la transition écologique lancée le 18 décembre dans la Somme.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

Préfet de la Somme
@Prefet80

51, rue de la République
80 000 Amiens